BUDGET
2003-2004

# Discours sur le budget

Québec

103-04071/

# BUDGET 2003-2004

# Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par madame Pauline Marois,
vice-première ministre
et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche,
le 11 mars 2003.

*Finances, Économie et Recherche*
Québec

Budget 2003-2004
**Discours sur le budget**
ISBN 2-551-21732-6
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Date de parution : mars 2003
© Gouvernement du Québec, 2003

# Discours sur le budget

Introduction ..... 1

I. Un gouvernement responsable : des finances publiques équilibrées ..... 4

a) Performance solide de l'économie du Québec ..... 4

b) Préserver le déficit zéro ..... 5

II. Une société plus prospère ..... 9

a) Poursuivre le développement de l'économie ..... 9

b) Accroître la prospérité dans toutes les régions ..... 13

III. Une société plus humaine ..... 17

a) Faciliter la conciliation famille-travail ..... 17

b) Une école plus vivante et mieux outillée ..... 19

c) Ressources accrues pour la santé ..... 21

d) Intensifier la solidarité et la lutte contre la pauvreté ..... 23

e) Améliorer la qualité de l'environnement ..... 25

f) Appuyer la vitalité de notre culture ..... 27

Conclusion ..... 29

# Introduction

Madame la Présidente,

Le Discours sur le budget 2003-2004 est présenté dans un contexte stimulant et encourageant. Nous pouvons compter aujourd'hui sur des acquis importants, grâce à nos réussites collectives en matière d'assainissement des finances publiques, de création d'emplois et de développement social. Ensemble, nous avons réussi à relever d'importants défis et c'est ensemble que nous pourrons continuer à construire un Québec dynamique et solidaire.

L'environnement international nous impose cependant vigilance et prudence. On se souviendra que le Discours sur le budget 2002-2003 avait été présenté dans des conditions exceptionnelles, moins de deux mois après les attentats du 11 septembre. Le gouvernement du Québec avait alors agi sans tarder, pour assurer la sécurité économique et sociale des Québécoises et des Québécois.

Cette même vigilance s'impose plus que jamais. Dans la gestion des finances publiques, les Québécoises et les Québécois attendent de leur gouvernement transparence, rigueur et efficacité. Dans le choix des priorités gouvernementales, ils ont raison d'exiger plus que jamais un État centré sur des enjeux fondamentaux visant à favoriser une société plus prospère bien sûr, mais aussi plus humaine.

## *Consultations prébudgétaires d'envergure*

Au cours des derniers mois, dans le cadre de consultations prébudgétaires, j'ai rencontré des citoyennes et des citoyens des 17 régions du Québec, j'ai eu des discussions avec certains de nos meilleurs économistes, j'ai échangé avec les représentants d'un grand nombre d'associations préoccupées par l'avenir de notre société.

Cet exercice a été très utile et très enrichissant. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont accepté d'y participer. J'ai pu constater leur attachement à l'égard d'un Québec responsable financièrement et socialement.

Le Budget 2003-2004 présente une vision claire du Québec des prochaines années. Un Québec confiant, audacieux, innovant, où chacun est invité à contribuer, à sa façon. Un Québec capable de travailler en équipe avec tout ce qui bouge, pense, crée et construit dans notre société. Un Québec avec un État qui prend sa place, mais pas toute la place. Un État qui joue pleinement son rôle en respectant les priorités des Québécoises et des Québécois.

Évidemment, l'État ne peut répondre à toutes les attentes, à toutes les demandes. Il y a cependant un message clair sur lequel tous s'entendent : le gouvernement doit faire des choix au bénéfice de l'ensemble de la

société et gérer avec encore plus de rigueur afin de répondre aux nouveaux besoins.

En octobre dernier, le premier ministre a défini dans *Horizon 2005* le plan d'action du gouvernement proposé à la population pour les prochaines années. Le Budget 2003-2004 en est le prolongement logique. Il a été nourri par la vision que je viens de présenter du Québec des prochaines années. Il a été enrichi par les consultations que j'ai menées au cours des dernières semaines.

Ce budget a été préparé en ayant en tête trois préoccupations.

— En premier lieu, il était essentiel que nous maintenions le cap sur l'équilibre budgétaire. Malgré les efforts que cela suppose, des finances publiques équilibrées constituent l'unique voie de passage vers un Québec capable de répondre aux attentes et aux besoins de sa population.

— En deuxième lieu, le budget est l'outil privilégié que nous avons en main pour favoriser l'activité économique et l'emploi, afin de créer davantage de prospérité.

— En troisième lieu, cette prospérité nous permet justement de construire une société plus humaine, conforme à nos idéaux et à nos valeurs. Le budget est l'occasion de prendre des initiatives à cet égard, et de donner suite par ailleurs aux engagements du gouvernement.

## *Le maintien de l'équilibre budgétaire*

Je suis ainsi très heureuse d'annoncer aujourd'hui que, pour la sixième année consécutive, nous présentons à la population du Québec un budget équilibré. Jamais, dans l'histoire moderne de notre nation, un gouvernement n'a réussi à gérer de façon aussi responsable les finances publiques.

En maintenant des finances publiques saines et bien gérées, nous nous donnons des outils pour agir sans hypothéquer l'avenir des générations futures. Je voudrais en effet souligner que, grâce à notre excellente gestion budgétaire, nous avons réussi à diminuer significativement le poids de la dette du gouvernement. Entre 1998 et 2003, la part de la dette dans notre PIB est passée de 43,8% à 35,1 %. Il s'agit d'une excellente nouvelle, qui, j'en suis certaine, ne pourra que satisfaire l'ensemble des membres de cette assemblée, tous partis confondus.

Le maintien de l'équilibre budgétaire est d'autant plus remarquable qu'il est réalisé dans un contexte de déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces. Nous ne disposons pas de toutes les ressources nécessaires aux responsabilités que nous avons à assumer. Nous devons donc contrôler strictement les dépenses. C'est pourquoi les nouvelles initiatives

annoncées dans ce budget seront entièrement financées par le biais d'une importante réallocation budgétaire.

### *Une société plus prospère*

En deuxième lieu, ce budget va permettre de poursuivre la construction d'un Québec plus prospère. Des étapes remarquables ont été franchies à cet égard, au cours des dernières années.

Il faut aller plus loin, créer davantage d'emplois, et nous assurer que l'ensemble des régions du Québec profitent de cette prospérité. Ce budget s'inscrit dans le cadre de la stratégie *Vers le plein emploi*, que j'ai rendue publique en décembre dernier. Il poursuit également l'offensive de notre gouvernement en faveur des régions.

### *Une société plus humaine*

En troisième lieu, ce budget est à l'écoute des besoins exprimés par nos concitoyennes et nos concitoyens. C'est pourquoi nous devons allier les exigences d'une société moderne et dynamique avec la qualité de vie des personnes.

Nous enclenchons avec ce budget de nouvelles initiatives pour assurer la conciliation famille-travail. Nous dégageons des ressources accrues pour l'éducation et la santé. Nous poursuivons la lutte contre la pauvreté. Simultanément, nous posons des gestes concrets pour améliorer la qualité de l'environnement et pour appuyer la vitalité de notre culture. Et ce ne sont là que les premiers jalons de ce que nous entendons faire au cours des prochaines années lorsque la population nous aura renouvelé sa confiance.

Le budget que je présente aujourd'hui est prudent. Il préserve les grands équilibres financiers, ce qui nous permettra en particulier de nous adapter rapidement si la situation internationale l'exige. Il prépare en même temps l'avenir, en investissant dans le savoir-faire des Québécoises et des Québécois et dans leur qualité de vie.

# I. Un gouvernement responsable : des finances publiques équilibrées

## a) Performance solide de l'économie du Québec

L'économie du Québec a connu au cours des derniers mois des progrès spectaculaires. Ils le sont d'autant plus que le Québec a dû, comme bien d'autres, affronter les difficultés économiques qui ont suivi le 11 septembre 2001. On se rappelle que nous avions alors devancé en novembre la présentation du Budget 2002-2003, de manière à soutenir la confiance des ménages, notamment par une accélération des investissements publics.

Cette stratégie a porté fruits.

— En 2002, la croissance a atteint 3,8 % au Québec, dépassant même celle du Canada et des États-Unis.

— Toujours en 2002, le Québec a créé 118 000 emplois sur la moyenne des douze mois. De décembre 2001 à décembre 2002, c'est même 170 000 emplois qui ont été créés. Il s'agit de la plus forte création d'emplois enregistrée au Québec depuis 1973.

— Ce succès, auquel les petites et moyennes entreprises ont fortement contribué, a directement profité aux jeunes. Depuis 1997, il s'est créé plus de 100 000 emplois chez les jeunes de 15 à 24 ans.

— Le chômage a diminué dans toutes les régions, sans exception. Dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, le taux de chômage est même passé sous la barre des 7 % en 2002.

— Pour 2003, d'après l'enquête que Statistique Canada vient de rendre publique, les investissements totaux publics et privés progresseront de 8,8 % au Québec, comparativement à 3,5 % en Ontario et à 2,1 % dans l'ensemble du Canada.

En conséquence, notre prévision de croissance pour 2003 est de 3,5 %. Il devrait en résulter la création de près de 89 000 nouveaux emplois.

## b) Préserver le déficit zéro

Les résultats de notre action sont donc très encourageants.

Cependant, il faut constater que, malgré la performance solide de son économie, le Québec est loin de nager dans les surplus. Les résultats financiers de l'année 2002-2003 en sont une illustration saisissante.

Du côté de nos revenus, les gains découlant de la vigueur de notre économie ont été en partie effacés par divers facteurs.

— La chute des marchés boursiers a réduit les revenus des particuliers comme des entreprises, et donc les impôts que nous percevons.

— Nos entreprises ont été affectées par la situation aux États-Unis, entraînant une baisse de nos exportations dans des secteurs tels que le bois d'œuvre, les télécommunications et l'aéronautique. Les impôts sur les profits des entreprises s'en sont donc ressentis.

— De plus, plusieurs entreprises ont pu réduire leurs impôts en faisant valoir les pertes subies en 2001.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
## SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES[1]

(en millions de dollars)

| | 2001-2002 | 2002-2003 | |
|---|---|---|---|
| | **Résultats réels** | **Énoncé complémentaire du 2002-03-19** | **Résultats préliminaires** |
| **Opérations budgétaires** | | | |
| Revenus autonomes | 41 004 | 43 065 | 43 712 |
| Transferts fédéraux | 9 305 | 8 842 | 9 108 |
| Total des revenus | 50 309 | 51 907 | 52 820 |
| Dépenses d'opérations | – 43 976 | – 44 713 | – 45 540 |
| Service de la dette | – 7 261 | – 7 194 | – 7 280 |
| Total des dépenses | – 51 237 | – 51 907 | – 52 820 |
| **Réserve budgétaire** | | | |
| Utilisation des sommes affectées à la réserve pour financer des dépenses et pour maintenir l'équilibre budgétaire | 950 | — | — |
| **Surplus budgétaire après réserve** | **22** | **0** | **0** |
| **Opérations non budgétaires** | | | |
| Placements, prêts et avances | – 1 142 | – 1 661 | – 1 966 |
| Immobilisations | – 995 | – 1 674 | – 1 642 |
| Régimes de retraite | 2 089 | 1 975 | 1 987 |
| Autres comptes | – 589 | 488 | – 306 |
| **Besoins non budgétaires** | **– 637** | **– 872** | **– 1 927** |
| **Surplus (besoins) financiers nets** | **– 615** | **– 872** | **– 1 927** |
| **Opérations de financement** | | | |
| Variation de l'encaisse[2] | 132 | 2 044 | – 2 043 |
| Variation de la dette directe[2] | 3 623 | 1 593 | 5 628 |
| Fonds d'amortissement des régimes de retraite | – 3 140 | – 2 765 | – 1 658 |
| **Total du financement des opérations** | **615** | **872** | **1 927** |

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

(2) Les résultats préliminaires 2002-2003 tiennent compte des emprunts de 4 053 millions de dollars qui ont été effectués par anticipation, alors que les résultats réels de 2001-2002 incluent 1 154 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation.

Pour 2003-2004, les finances publiques du Québec devront être gérées de manière tout aussi serrée.

Avant tout relèvement additionnel du budget de la santé à la suite de l'annonce du gouvernement fédéral, la croissance des dépenses de programmes sera en effet limitée à un rythme de 3,7 %.

On sait qu'après une longue bataille menée par le premier ministre du Québec et ses collègues des autres provinces, nous avons récupéré des fonds additionnels du gouvernement fédéral pour la santé, des fonds qui, rappelons-le, proviennent des impôts que les Québécoises et les Québécois versent à Ottawa.

On sait aussi que le gouvernement fédéral nous versera une somme forfaitaire qui devra servir pendant trois ans. Malgré les contraintes, nous avons fait dans ce budget des choix responsables. Tout l'argent récupéré pour la santé sera réinjecté dans ce secteur. L'argent sera toutefois injecté graduellement, et ce, afin de combler les besoins sur une période de trois ans.

La résultante est que, pour 2003-2004, en incluant le rehaussement des dépenses en santé, notre taux de croissance des dépenses sera de 5,8 %.

Par ailleurs, les nouvelles initiatives de 400 millions de dollars annoncées aujourd'hui seront financées par des réaménagements budgétaires d'importance.

À cette fin, un groupe de travail coordonné par le Président du Conseil du trésor aura le mandat et tous les pouvoirs pour identifier les économies à réaliser dans chacun des ministères.

Dans le même esprit, je vais confier à un groupe d'experts le mandat de revoir l'ensemble de l'action de soutien à l'économie, avec le double objectif de simplifier l'action gouvernementale et de poursuivre nos efforts en matière de création d'emplois.

Déjà, nous nous sommes attaqués sérieusement à ce qu'il est convenu d'appeler la paperasserie. Aujourd'hui, il s'agit de faire plus, de revoir le nombre de programmes gouvernementaux, de s'interroger sur le rôle de chacun pour en diminuer le nombre et en accroître l'efficacité.

Ces resserrements nous permettent de présenter un budget qui ne comporte aucune augmentation d'impôt ou de taxe. Ils vont aussi nous permettre d'atteindre notre objectif d'équilibre budgétaire en 2003-2004.

En 2004-2005, si la question du déséquilibre fiscal n'est pas réglée et à moins d'une croissance économique exceptionnelle, la situation financière devra être gérée de manière encore plus serrée.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
## SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES[1]
## PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

| | |
|---|---|
| **Opérations budgétaires** | |
| Revenus | 56 650 |
| Dépenses | – 55 841 |
| Sommes affectées à la réserve budgétaire pour financer la santé | – 809 |
| **Surplus (déficit) budgétaire** | **0** |
| **Opérations non budgétaires** | |
| Placements, prêts et avances | – 2 451 |
| Immobilisations | – 1 482 |
| Régimes de retraite | 2 111 |
| Autres comptes | 748 |
| **Besoins non budgétaires** | **– 1 074** |
| **Surplus (besoins) financiers nets** | |
| Fonds consolidé du revenu | 500 |
| Organismes consolidés | – 1 574 |
| | **– 1 074** |
| **Opérations de financement** | |
| Variation de l'encaisse | 4 113 |
| Variation de la dette directe | – 654 |
| Fonds d'amortissement des régimes de retraite | – 2 385 |
| **Total du financement des opérations** | **1 074** |

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

# II. Une société plus prospère

Fort des succès économiques remarquables remportés jusqu'ici, notre gouvernement s'est fixé l'horizon 2005 pour atteindre le plein emploi. La stratégie que j'ai rendue publique en décembre fixe des objectifs clairs et une démarche précise à cette fin. Elle découle directement du plan d'action *Horizon 2005* déposé l'automne dernier par notre gouvernement.

Atteindre le plein emploi en 2005 constitue un objectif à la fois exigeant et stimulant. Il signifie en effet que l'on s'attaque directement à la pauvreté, et que l'on fait en sorte que chacun puisse s'épanouir dans le travail en mettant en valeur ses talents. Nous voulons en effet que chaque personne qui veut travailler trouve un emploi qui lui convienne.

Le présent budget donne suite aux engagements énoncés à cette fin. Il annonce de plus un certain nombre d'initiatives nouvelles.

Ces différentes mesures visent deux objectifs :

— intensifier nos efforts en faveur du développement économique;

— simultanément, agir pour que la prospérité bénéficie à toutes les régions du Québec.

## a) Poursuivre le développement de l'économie

Pour soutenir le développement économique et atteindre ainsi le plein emploi, nous avons identifié trois axes d'intervention, soit la formation de la main-d'œuvre, l'investissement des entreprises et le progrès technologique.

### *Miser sur la richesse de notre main-d'œuvre*

Au cours de ma tournée de consultation, toutes les régions m'ont parlé de la nécessité de mieux former les travailleuses et les travailleurs du Québec. L'objectif est qu'ils puissent prendre place et exceller dans l'économie du XXI$^{e}$ siècle. La Commission des partenaires du marché du travail a même fait de la formation l'une de ses grandes priorités.

Nos écoles, nos cégeps et nos universités sont les premiers responsables de cette mission essentielle pour notre avenir et j'ai pu constater qu'ils en étaient parfaitement conscients. Nous dégageons des sommes importantes dans ce budget pour les appuyer dans cette tâche.

Les centres locaux d'emploi ont eux aussi un rôle névralgique à jouer.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui que ma collègue, la ministre déléguée à l'Emploi, pourra investir 60 millions de dollars sur trois ans pour mieux répondre aux besoins du marché du travail. La plus grande

partie de cette somme servira à accélérer la formation professionnelle et technique pour des métiers en forte demande. Une autre partie permettra d'inscrire plus de personnes dans les programmes de formation ou d'employabilité dont elles ont besoin pour réintégrer le marché du travail. Nous voulons aussi faciliter l'insertion en emploi des personnes de 45 ans et plus en les aidant à mieux développer leurs compétences.

## *Favoriser l'investissement des entreprises et les aider à relever les défis du XXIe siècle*

Le deuxième axe de notre stratégie, c'est de favoriser l'investissement des entreprises afin de les aider à relever les défis du XXIe siècle.

### Poursuivre notre soutien à l'investissement privé

La société Investissement Québec constitue à cette fin un outil de premier choix. Son bilan des quatre premières années fait état de résultats plus que probants en matière d'investissement et de création d'emplois.

Nous poursuivrons donc les actions engagées par Investissement Québec. Nous allons reconduire certains de ses programmes qui devaient prendre fin le 31 mars 2003. Par exemple, le programme d'aide au fonds de roulement des entreprises que j'avais lancé en 2001 sera maintenu jusqu'au 31 mars 2004. Quelques secteurs de l'économie, en effet, sont encore affectés par le ralentissement qu'ils ont connu en 2001 et 2002. Pensons à l'aéronautique, aux télécommunications, aux scieries, aux fabricants de machinerie et d'équipement.

### Politique de développement des exportations

Par ailleurs, les exportations constituent un formidable levier de développement économique. Et sur la difficile patinoire que constituent les marchés internationaux, les entreprises québécoises ont, au fil des ans, tiré leur épingle du jeu avec brio.

C'est ainsi que la part du PIB du Québec qui est exportée sur les marchés étrangers et vers les autres provinces canadiennes est passée de 44 % en 1990 à plus de 60 % en 2001. Au Québec, un emploi sur quatre est attribuable directement ou indirectement aux exportations; dans le secteur manufacturier, c'est près de trois emplois sur quatre.

C'est pourquoi, tel que nous nous y étions engagés en décembre dernier, je rends publique aujourd'hui une stratégie pour le développement des exportations, mise en œuvre par ma collègue, la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce. Cette stratégie permettra d'appuyer les entreprises du Québec dans leurs efforts visant à augmenter leurs exportations et ainsi à créer des emplois. Plusieurs entreprises et regroupements d'entreprises réclamaient depuis longtemps une telle politique, en particulier la Chambre de commerce du Montréal

métropolitain et l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec.

**Nouvelle politique de développement des coopératives**

Au Québec, les coopératives non financières représentent 35 000 emplois, qui ont le mérite d'être très concentrés en région. Nous souhaitons aujourd'hui donner un souffle nouveau à ce secteur générateur d'emplois et de solidarité partout sur notre territoire.

Conformément à notre engagement, je dépose aujourd'hui notre nouvelle politique de développement des coopératives, qui permettra d'améliorer leurs outils de capitalisation et de financement pour les adapter davantage à leurs besoins.

Nous entendons consacrer 20 millions de dollars à la mise en œuvre de cette politique au cours des trois prochaines années.

**Développer les entreprises d'économie sociale**

L'appui privilégié que nous avons apporté aux entreprises de l'économie sociale ces dernières années donne aujourd'hui des résultats très spectaculaires. Ce secteur contribue de manière significative au développement du Québec. Il représente près de 2 % de notre PIB, et procure de l'emploi à environ 65 000 personnes.

Les entreprises d'économie sociale sont actives dans une multitude de domaines. C'est dans le secteur des services à la personne qu'elles comptent le plus grand nombre d'employés. Mais elles sont aussi présentes dans l'agroalimentaire, dans la foresterie, dans la culture et dans le tourisme social.

L'économie sociale représente un des plus formidables atouts de notre société. C'est pourquoi nous souhaitons la développer encore davantage. C'est donc avec grand plaisir que je dévoile aujourd'hui notre *Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale*.

Ce plan d'action sera doté de crédits budgétaires totalisant 20 millions de dollars sur trois ans.

## *Profiter davantage du progrès technologique*

Le troisième axe de notre stratégie de plein emploi consiste à profiter davantage du progrès technologique.

Dans un monde où les découvertes ne cessent de se multiplier, l'innovation et la technologie sont plus que jamais à la source de la prospérité. Construire le Québec de demain, c'est donc développer ici une expertise et un savoir technologique de premier rang.

Conscient de cet enjeu, le gouvernement du Québec consent déjà des ressources importantes pour favoriser le développement de la recherche et pour augmenter notre capacité d'innover. Notre performance économique en est une preuve tangible.

Ce budget vient accentuer notre effort.

**Faciliter l'expansion des entreprises de biotechnologie**

Nous avons vu naître récemment de nombreuses entreprises dans le domaine prometteur des biotechnologies. Pour assurer leur expansion et leur enracinement au Québec, il faut que ces entreprises puissent avoir accès à un capital de risque suffisant.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui la création d'un fonds destiné à favoriser l'expansion des entreprises de biotechnologie en émergence au Québec. Il sera doté de capitaux d'au moins 300 millions de dollars. La Société Innovatech du Grand Montréal, qui coordonnera sa mise en œuvre, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et la Société générale de financement souscriront chacun 50 millions de dollars au départ. D'autres investisseurs privés, tant locaux qu'étrangers, seront appelés à contribuer. Le Québec se dote ainsi d'une importante force de frappe, capable de préserver et d'accentuer la place de cette industrie dans l'économie québécoise.

Le programme Bio-Levier continuera pour sa part de faciliter l'expansion de ces mêmes entreprises, par l'octroi de prêts de capitalisation. Nous lui accorderons une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars, qui s'ajoutent aux 100 millions de dollars déjà octroyés.

Le présent budget investit aussi dans le développement des habiletés de gestion dans ce domaine prometteur mais encore fragile. C'est ainsi que nous allons appuyer la création d'un institut de management en bio-industrie.

**Budgets accrus pour la recherche**

En plus de cet effort particulier dans le domaine des biotechnologies, nous accroîtrons encore l'action de notre gouvernement en faveur de la recherche. Le Québec a déjà réalisé des progrès exceptionnels à cet égard, dépassant les pays de l'OCDE pour ce qui est de la part de la recherche-développement dans le PIB.

J'annonce aujourd'hui des investissements supplémentaires de l'État québécois de 21 millions de dollars en 2003-2004.

— Nous allons par exemple accentuer l'innovation en région. Ainsi, nous débloquons des fonds additionnels pour les centres collégiaux de transfert de technologies. Notre objectif est de favoriser un transfert efficace des connaissances, des savoir-faire et des nouvelles

technologies vers les PME. De nombreuses innovations peuvent alors se rendre au stade de la commercialisation et contribuer au démarrage d'entreprises nouvelles. De plus, nous donnons suite en cela à une demande répétée de la part des régions.

— Nous allons aussi appuyer les incubateurs d'entreprise, qui jouent un rôle essentiel. Ils parrainent en effet de nouvelles entreprises et les aident à mieux gérer leur développement, ce qui augmente de beaucoup leur taux de survie.

— Nous soutiendrons le développement du secteur prometteur des nanotechnologies. Les nanotechnologies constituent une véritable révolution technologique puisqu'elles permettront à l'humanité de contrôler la matière au niveau de l'atome.

— Nous allons développer l'innovation sociale en favorisant le transfert des résultats de recherches en sciences humaines et sociales vers les clientèles qui en ont besoin. Cela favorisera la mise en place de nouvelles approches pour aider à solutionner des problèmes sociaux, comme par exemple la pauvreté, la violence ou l'exode régional des jeunes.

## b) Accroître la prospérité dans toutes les régions

### *Les régions au cœur de nos préoccupations*

Les régions du Québec ont été au cœur de nos préoccupations au cours des dernières années. On se souviendra des 800 millions de dollars qui accompagnaient la stratégie de développement économique des régions ressources que j'annonçais dans le Budget 2001-2002. Plus récemment, notre gouvernement mettait en place la première politique nationale de la ruralité.

En novembre 2002, à l'initiative du premier ministre, le *Rendez-vous national des régions* a été l'occasion de franchir une nouvelle étape, les conditions étant réunies pour une approche ciblée et flexible, faisant une plus large part à la créativité et à l'autonomie des décideurs locaux.

### *Favoriser le retour des jeunes en région*

Notre première action concerne les jeunes. Les jeunes représentent à coup sûr tout l'espoir et tout l'avenir de ces communautés. Nous consentons un effort significatif pour faciliter leur maintien ou leur retour en région.

Un groupe de jeunes participants au *Rendez-vous national des régions* nous a d'ailleurs transmis des propositions intéressantes dont je me suis inspirée pour ce budget.

— Nous voulons tout d'abord inciter les nouveaux diplômés des niveaux professionnel, collégial et universitaire à acquérir leur première expérience de travail dans une région ressources éloignée. À cette fin, j'annonce l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 8 000 dollars à l'intention de ces jeunes. Un crédit d'impôt sera également accordé à leur employeur.

— Une deuxième mesure s'adresse plus particulièrement aux jeunes les plus scolarisés et les plus spécialisés, qui ont souvent dû accumuler des dettes d'études plus élevées. Afin de les attirer dans les régions ressources éloignées, j'annonce qu'ils auront droit à un crédit d'impôt sur les intérêts de leur prêt étudiant, qui sera deux fois plus généreux que celui accessible aux autres jeunes.

— Enfin, j'annonce que le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail sera doublé dans le cas des stages effectués dans l'une ou l'autre des régions ressources éloignées. Les *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, qui font partie intégrante du présent discours, donnent plus de détails sur ces mesures.

Avec les mesures annoncées aujourd'hui, notre gouvernement injecte pas moins de 27 millions de dollars par année pour favoriser le retour des jeunes dans les régions ressources éloignées.

## *Assurer la vitalité des entreprises régionales*

Notre deuxième action vise à assurer la vitalité des entreprises en région.

### Financement des contrats ACCORD

À cette fin, nous assurons d'abord le financement des contrats ACCORD, pour **A**ction **C**oncertée de **C**oopération **R**égionale de **D**éveloppement.

Je mets à la disposition de mon collègue, le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, des crédits additionnels de 17 millions de dollars dès cette année pour soutenir des projets issus des contrats ACCORD. Nous respectons ainsi l'un des engagements pris au *Rendez-vous national des régions*.

Les contrats ACCORD reposent sur une conception moderne du développement régional, fondée sur une étroite implication des leaders régionaux. C'est à eux qu'il appartient d'identifier les créneaux d'excellence spécifiques à leur région. Déjà, pas moins de six régions ont défini leur plan de match et signé un contrat ACCORD. En agissant de la sorte, le Québec et ses régions se distinguent et se positionnent comme peu de sociétés le font à travers le monde.

**Fonds régionaux d'aide aux entreprises**

Toujours pour assurer la vitalité des entreprises en région, nous mobilisons des ressources au profit des fonds régionaux d'aide aux entreprises.

L'émergence et le développement des petites et moyennes entreprises représentent la pierre angulaire du développement local et régional. Les centres locaux de développement (CLD) constituent l'instrument privilégié par notre gouvernement pour soutenir, animer et stimuler le développement économique des collectivités.

C'est pourquoi nous avons reconduit les budgets dont disposent les CLD dans le Fonds local d'investissement pour les cinq prochaines années. Il sera ainsi possible de promouvoir des formules novatrices de financement, comme la disponibilité de capital patient.

De plus, nous souhaitons voir se raffermir la synergie entre les CLD et les sociétés appelées SOLIDE, afin d'accroître la capacité d'intervention financière de ces partenaires sur des dossiers communs. Ainsi, une aide de 1 million de dollars par année est rendue disponible pour conclure une entente de partenariat entre ces deux réseaux.

Dans le but de soutenir des projets et des initiatives particulières dans les régions et les localités, j'annonce aujourd'hui un budget de 24 millions de dollars, qui sera sous la responsabilité des conseils régionaux de développement.

Comme nous l'ont demandé les représentants des milieux régionaux, toute la souplesse requise leur sera accordée dans l'utilisation des sommes que nous allons leur fournir. Les leaders régionaux devront déterminer ensemble leurs priorités. Mais, d'ores et déjà, je peux imaginer que la Mauricie privilégierait son grand projet de gouvernance régionale, tandis que le Centre-du-Québec développerait des actions particulières pour intéresser des investisseurs à s'y établir.

**Un soutien aux régions ressources**

Quant aux régions ressources, elles ont besoin d'un appui particulier dans la conjoncture présente.

Les régions forestières subissent depuis plusieurs mois les effets négatifs du conflit sur le bois d'œuvre. J'annonce donc un nouveau crédit d'impôt pour faciliter la construction de chemins en milieu forestier, qui permettra d'injecter quelque 18 millions de dollars par année au profit des milieux concernés.

De plus, mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, pourra compter sur une augmentation de 5 millions de dollars par année pour la mise en valeur des forêts privées.

Les régions où la pêche est une industrie importante connaissent elles aussi des difficultés. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pourra compter sur des ressources additionnelles de 5 millions de dollars par année pour soutenir le secteur des pêches et de l'aquaculture.

**Un soutien au secteur agroalimentaire**

Moteur principal de l'économie de plusieurs régions, l'industrie agroalimentaire a connu une expansion importante au cours des dernières années. Pour poursuivre sa progression, elle a besoin de certains ajustements, notamment de procéder à une plus grande diversification.

Nous injecterons donc 11,5 millions de dollars par année afin de favoriser le développement de produits de niche et du terroir, la création de nouveaux débouchés pour les produits québécois hors de nos frontières et l'innovation dans les entreprises de transformation alimentaire.

Également en expansion, l'industrie serricole a toutefois besoin d'accroître sa productivité et son efficacité énergétique. Dans le but de créer et de consolider 1 100 emplois, ce budget prévoit donc un plan de soutien et de développement de l'industrie serricole doté d'une enveloppe de 16 millions de dollars sur trois ans.

**Soutien à l'industrie touristique**

Faire plus pour les régions, c'est également y développer l'industrie touristique.

Nous voulons tout d'abord travailler avec les milieux concernés pour exploiter davantage le potentiel du tourisme hivernal au Québec. Mon collègue, le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, se verra attribuer cette année une somme de 6 millions de dollars à cette fin.

J'annonce par ailleurs la mise en place d'un lien maritime Gaspésie–Anticosti–Côte-Nord ainsi que la construction d'infrastructures touristiques sur l'île d'Anticosti. Par cet investissement, le gouvernement vient appuyer les efforts des régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord dans le développement d'un produit touristique maritime de calibre international exceptionnel en Amérique du Nord. La Société des établissements de plein air du Québec procédera également à de nouveaux aménagements dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et ses établissements afin d'améliorer encore davantage notre offre touristique.

# III. Une société plus humaine

Les Québécoises et les Québécois souhaitent que l'on maintienne nos finances publiques équilibrées et que l'on mette tout en œuvre pour soutenir la création d'emplois dans toutes les régions. Ils souhaitent également que leur gouvernement national travaille à favoriser une société plus humaine.

## a) Faciliter la conciliation famille-travail

Le premier aspect sur lequel notre gouvernement entend mettre des efforts supplémentaires est celui de la conciliation famille-travail.

Le rythme de la vie moderne et les exigences élevées du marché du travail en matière de performance, de disponibilité et de mobilité des travailleurs rendent de plus en plus difficile la conciliation de la vie de famille et du travail. Qui ne connaît pas dans son entourage des femmes et des hommes déchirés entre les exigences du travail et celles d'une vie familiale équilibrée et heureuse? Si nous voulons encourager les familles à avoir des enfants, le soutien de l'État m'apparaît alors essentiel.

Notre gouvernement fait déjà beaucoup pour les familles. Par exemple, le soutien financier qui leur est accordé s'avère deux fois plus important au Québec qu'en Ontario. Il atteindra 3,6 milliards de dollars en 2003-2004.

En décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté plusieurs amendements à la *Loi sur les normes du travail* en vue notamment de favoriser la conciliation de la vie de famille avec le travail.

Avec ce budget, nous amorçons un nouveau chapitre de notre soutien aux familles. Nous le voulons à l'image du Québec. Un Québec moderne qui respecte à la fois les choix individuels et la nécessité de se donner collectivement des outils novateurs pour répondre aux réalités d'aujourd'hui.

La semaine de travail de quatre jours suscite par exemple beaucoup d'intérêt, tout comme la possibilité d'accorder une troisième semaine de vacances. Les travailleurs autonomes réclament des gestes répondant à ce qu'ils vivent concrètement sur le plan familial. L'intention de notre gouvernement est de faire preuve d'originalité et de vision et je crois très franchement que les gestes que nous avons posés en faveur des familles jusqu'à maintenant démontrent notre capacité à bouger conformément aux priorités de la population.

### *Conciliation famille-travail en milieu de travail*

Bien entendu, c'est dans les milieux de travail que se trouve une bonne partie des réponses aux difficultés que vivent les familles.

Ce budget vient donc aider les travailleuses, les travailleurs, leurs employeurs, particulièrement des petites et moyennes entreprises, à définir ensemble les modes de conciliation famille-travail qui répondent à leurs attentes. Les formules à convenir pourront consister, par exemple, à instaurer la semaine de quatre jours, à implanter un régime d'horaire variable, à permettre l'aménagement du temps de travail ou encore à offrir aux parents des congés particuliers. Je confirme aujourd'hui que nous consacrerons 20 millions de dollars par année à la mise en œuvre d'un soutien spécifique aux entreprises de moins de 200 employés, ce qui leur permettra de financer les coûts d'élaboration de tels programmes.

### *Développement du réseau des centres de la petite enfance*

Pour concilier le travail avec la vie familiale, nous avons jusqu'à maintenant fait une large place aux centres de la petite enfance, qui procurent des services de garde éducatifs avec une participation financière limitée des parents. À voir le succès de ces centres, je crois que le gouvernement a visé juste. Je suis particulièrement fière d'avoir participé à la mise en œuvre de cet immense chantier social.

En décembre 2002, le Québec comptait 155 000 places de garde à 5 dollars dans les centres de la petite enfance. Je confirme aujourd'hui que, sous l'autorité de la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, nous allons compléter notre réseau de 200 000 places dès mars 2005, c'est-à-dire une année plus tôt que prévu.

Je tiens à rappeler qu'en la matière, le gouvernement s'est bien gardé d'adopter une approche directive. Bien au contraire, les parents qui font d'autres choix bénéficient également d'un soutien du gouvernement. Ainsi, ce sont 180 millions de dollars que nous avons accordés aux familles en 2002 sous forme de crédits d'impôt remboursables à des parents qui ont fait garder leur enfant, par exemple dans une garderie privée, à la maison ou encore dans un camp de vacances.

### *Nouveau crédit d'impôt pour congé parental pour les travailleuses et les travailleurs autonomes*

Au cours de mes consultations, la nécessité pour les travailleuses et les travailleurs autonomes d'avoir accès à un congé parental, a été maintes fois soulevée. J'annonce aujourd'hui la mise en place d'un crédit d'impôt pour congé parental pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, et ce, malgré l'entêtement du gouvernement fédéral à refuser pour le moment de participer à l'instauration d'un régime québécois d'assurance parentale qui couvrirait l'ensemble des travailleurs.

Ce crédit d'impôt sera en vigueur à compter de l'année d'imposition 2003 jusqu'à l'instauration du régime d'assurance parentale. Il permettra aux travailleuses et aux travailleurs autonomes, qui donneront naissance à un enfant ou qui en adopteront un, d'obtenir un soutien équivalant à 55 % de

leur revenu net pendant douze semaines, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 070 dollars.

### *Nouveau crédit d'impôt pour les aidants naturels*

Le soutien aux personnes en perte d'autonomie est un autre des défis de la conciliation famille-travail.

Je crois depuis longtemps à la valeur sociale et je dirais même humaine du dévouement des aidants naturels. La solidarité est une valeur qui s'inculque et se développe d'abord au sein de la famille. C'est pourquoi j'annonce la création d'un nouveau crédit d'impôt à l'aidant qui prendra soin d'un proche en perte d'autonomie. Ce nouveau crédit remboursable accordera 600 dollars par année à quelque 80 000 personnes. Je sais que beaucoup de familles dans toutes les régions du Québec se reconnaîtront dans cette mesure et j'espère qu'elles y trouveront appui et réconfort. Je pense aux femmes en particulier.

### *Nouveau programme d'encouragement à la cohabitation des aînés avec leur famille*

Une autre façon de faciliter la vie de bien des familles au Québec, c'est en les appuyant dans leur volonté d'héberger des parents âgés. Nous instaurerons donc un nouveau programme d'aide à l'adaptation des domiciles. Doté d'un budget de 5 millions de dollars, ce programme permettra, par exemple, d'adapter un escalier ou de procéder à l'agrandissement de la maison.

## b) Une école plus vivante et mieux outillée

Une société plus humaine passe par une école plus vivante et mieux outillée. L'éducation a toujours été au rang des priorités de notre gouvernement. Nous nous sommes attaqués rapidement au développement de la formation professionnelle et technique afin de combler les retards accumulés en ces matières. Nous avons investi dans nos universités, tant pour les infrastructures que pour l'amélioration de la formation. Nous avons lancé une réforme majeure de l'enseignement primaire et secondaire.

Notre gouvernement accorde donc aujourd'hui au monde de l'éducation des ressources importantes.

Les années qui viennent promettent d'ailleurs d'être très stimulantes pour les jeunes. En fait, les perspectives économiques et les besoins du marché du travail nous indiquent que les portes seront grandes ouvertes pour eux, et ce, dans tous les métiers imaginables, des plus spécialisés au moins spécialisés. Plus que jamais, les jeunes doivent être qualifiés et diplômés. Je sais qu'il s'agit d'une préoccupation constante de mon collègue, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi. Il peut compter sur

l'appui de l'ensemble du gouvernement afin d'atteindre nos objectifs à cet égard.

Nous savons aussi que l'école contribue à construire une société plus prospère. Toutes les recherches effectuées sur la question le démontrent : il existe un lien direct entre scolarisation de la population, création d'emplois et enrichissement collectif.

Aujourd'hui, nous poursuivons nos efforts, de concert avec l'ensemble des milieux concernés, afin de réduire le décrochage scolaire, valoriser la réussite et l'obtention d'un diplôme. Nous souhaitons rendre l'école plus dynamique et en faire un milieu de vie stimulant.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'est né le programme *Ça bouge après l'école*, qui débutera en septembre 2003. Aussi, 81 millions de dollars sur trois ans ont été prévus pour mettre en œuvre ce programme original.

Mon collègue annonçait récemment une augmentation de deux heures du temps d'enseignement au primaire à compter de septembre 2004. Cette mesure représentera un investissement de 184 millions de dollars à terme et permettra de miser davantage sur l'éducation physique et sur les arts.

**Rattrapage dans les bibliothèques scolaires**

Le Québec a investi ces dernières années pour le développement des bibliothèques scolaires et la modernisation des ordinateurs dans les écoles primaires et secondaires. Il reste cependant beaucoup à faire pour permettre aux bibliothèques scolaires de jouer pleinement leur rôle dans le développement des connaissances des élèves. Dans le cadre de mes consultations, de nombreuses régions m'ont d'ailleurs fait valoir leurs besoins dans ce domaine. Ce budget prévoit donc des investissements additionnels de 131 millions de dollars pour poursuivre la modernisation et l'augmentation du nombre d'ordinateurs ainsi que pour améliorer les collections de livres des bibliothèques scolaires.

**Des priorités mieux ciblées et plus adaptées**

Par ailleurs, le système d'éducation doit continuer de répondre efficacement aux besoins du marché de l'emploi et être capable de s'adapter à l'évolution de notre société.

Pour ce faire, le ministère de l'Éducation disposera de 42 millions de dollars de crédits additionnels afin de répondre à de nouvelles priorités à compter de la prochaine année scolaire.

Quatre secteurs seront notamment ciblés :

— la formation professionnelle au secondaire;

— les programmes de formation technique au collégial;

— l'accès à la formation dans les régions éloignées;

— et la formation continue.

## c) Ressources accrues pour la santé

La qualité, l'universalité et l'accessibilité des soins de santé sont une préoccupation importante pour les Québécoises et les Québécois. Il en est de même pour la disponibilité de services sociaux partout sur le territoire.

Le budget de la santé s'établira cette année à 19,1 milliards de dollars. Il est en augmentation de 1,7 milliard de dollars par rapport aux crédits de l'an dernier et de 6,2 milliards par rapport à ceux d'il y a six ans. La part du budget du Québec consacrée à la santé passera ainsi de 36,3 % à 41 % entre 1997-1998 et 2003-2004. Notre gouvernement consent donc un effort majeur pour répondre aux attentes de la population en santé.

Par ailleurs, comme s'y était engagé mon collègue, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, nous poursuivons nos efforts pour accentuer l'efficacité dans le réseau, notamment par des contrats de performance et de contrôle des coûts.

Nous comptons aussi continuer à réduire les listes d'attente en cardiologie, en oncologie, en ophtalmologie et en orthopédie.

De plus, nous consacrerons 556 millions de dollars à l'amélioration des services de première ligne.

Ainsi, une centaine de groupes de médecine familiale devraient voir le jour d'ici l'été pour offrir des services à près de deux millions de Québécoises et de Québécois 24 heures par jour. De plus, les CLSC seront désormais ouverts 7 jours sur 7, pour un minimum de 70 heures par semaine, offrant ainsi une accessibilité accrue pour la population de toutes les régions du Québec.

Nous allons renforcer le soutien à domicile pour les personnes qui en ont besoin et nous augmenterons les budgets des centres d'hébergement pour personnes âgées, ce qui bénéficiera à 23 000 personnes supplémentaires. Enfin, des sommes importantes seront allouées pour les jeunes en difficulté, de même que pour l'aide aux personnes atteintes de maladie mentale.

J'annonce également que 70 millions de dollars par année sont mis à la disposition du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, pour soutenir le virage entrepris par notre gouvernement au niveau de la prévention en santé et services sociaux. Nous sommes en effet convaincus que la prévention représente le meilleur investissement qui soit pour une société qui vise à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de sa population.

**Immobilisations dans les universités québécoises en médecine et sciences de la vie**

Pour faire face à la pénurie de professionnels dans le secteur de la santé, nous avons augmenté les admissions dans les facultés de médecine des universités québécoises. Les admissions en sciences infirmières et en pharmacie connaîtront aussi une hausse importante pour faire face aux besoins croissants du réseau de la santé.

Cette hausse des clientèles étudiantes rend nécessaire la construction de nouveaux pavillons ainsi que le réaménagement et la réfection de bâtiments existants. Pour répondre à ces besoins, nous allons investir, au cours des prochaines années, 225 millions de dollars de plus dans le plan triennal d'immobilisations du réseau universitaire.

J'annonce d'ailleurs aujourd'hui la consolidation d'un Pôle Santé pour l'Est du Québec dans la capitale nationale. Nous procéderons à l'agrandissement et à la rénovation du Pavillon Ferdinand-Vandry de la faculté de médecine de l'Université Laval. D'importants projets seront également mis en marche à l'Université de Montréal et à McGill.

À cela s'ajoutera notamment la construction de pavillons des sciences de la vie à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Sherbrooke. Ces nouvelles installations renforceront notre positionnement dans le secteur des biotechnologies.

## *Ottawa avait les moyens de corriger le déséquilibre fiscal mais ne l'a pas fait*

Évidemment, les montants injectés dans la santé incluent 838 millions de dollars de transferts fédéraux récupérés lors de la Conférence des premiers ministres en janvier dernier.

Il y a pratiquement un an jour pour jour, la commission Séguin déposait son rapport démontrant hors de tout doute l'existence d'un déséquilibre fiscal au détriment des provinces. Dans le cas du Québec, la Commission évaluait le déséquilibre fiscal à 2,5 milliards de dollars par année à court terme.

Les montants injectés par le gouvernement fédéral dans la santé ne présentent qu'une réponse très partielle à ce problème majeur. Le premier ministre canadien a justifié la faible contribution du fédéral en prétextant que les surplus n'étaient pas au rendez-vous.

Pourtant, le dernier budget fédéral a constitué une illustration particulièrement éloquente du déséquilibre fiscal actuel. Comme on l'a vu, les surplus fédéraux sont énormes et le gouvernement central a choisi de se lancer dans une cascade de dépenses plutôt que d'investir dans la santé qui est pourtant la principale priorité des citoyens.

Le problème du déséquilibre fiscal n'est donc toujours pas réglé. Notre gouvernement entend continuer la lutte entreprise avec les autres provinces pour récupérer ce qui nous est dû.

Cependant, nous savons que la véritable solution réside dans la récupération par le Québec de l'ensemble de ses taxes et de ses impôts, et donc par l'accession du peuple québécois à la pleine souveraineté.

## d) Intensifier la solidarité et la lutte contre la pauvreté

Une société plus humaine est une société où toutes et tous peuvent profiter de la prospérité. C'est une question de dignité, c'est une question de solidarité. La construction d'une société plus humaine passe donc par la lutte contre la pauvreté.

### *Mettre en place de nouveaux jalons dans notre stratégie de lutte contre la pauvreté*

Cette lutte, notre gouvernement l'a entreprise il y a plusieurs années déjà.

Nous avons adopté la clause d'appauvrissement zéro pour les bénéficiaires de l'aide sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi. Nous avons aussi instauré le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Les initiatives majeures annoncées dans les budgets 2001-2002 et 2002-2003 totalisent près de 1,4 milliard de dollars sur trois ans.

#### Adoption d'une loi et d'une approche novatrice

En décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité de tous les partis politiques le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agissait d'une étape décisive.

J'annonce aujourd'hui les premiers gestes de mise en œuvre de cette stratégie.

#### Étendre l'exemption de 100 dollars à l'ensemble des pensions alimentaires reçues pour un enfant

À compter du 1er janvier 2004, l'exemption mensuelle de 100 dollars du revenu de pension alimentaire sera étendue à l'ensemble des ménages prestataires de l'aide sociale ayant un enfant à leur charge sans tenir compte de l'âge. Cette mesure profitera à 12 000 familles additionnelles.

**Poursuivre l'approche d'intervention à l'égard des jeunes à l'assistance-emploi**

Le programme Solidarité jeunesse mis sur pied pour apporter un soutien individuel aux jeunes à l'assistance sociale a connu beaucoup de succès. Pas moins de 10 000 jeunes à travers les régions du Québec en ont bénéficié. Une telle réussite mérite de se poursuivre. Ce budget rend donc permanente cette initiative et l'étend également à des jeunes de 21 à 24 ans.

**Fonds québécois d'initiatives sociales**

La Loi anti-pauvreté a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales qui prend la relève du fonds de lutte mis en place pour financer des initiatives pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

J'annonce que le Fonds québécois d'initiatives sociales disposera dans un premier temps de 66 millions de dollars sur trois ans. À cela s'ajouteront 25 millions de dollars en provenance de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la prévention de la pauvreté chez les enfants. Je tiens à souligner ici l'émergence au Québec d'un mécénat privé plus actif et plus engagé notamment sur le plan social. Le Québec rejoint ainsi d'autres grandes sociétés qui peuvent compter sur ce type d'engagement. Il s'agit à coup sûr d'une voie d'avenir pour le Québec.

**Soutien à l'action communautaire autonome**

Les groupes d'action communautaire jouent un rôle irremplaçable à plusieurs niveaux dans notre société, et plus spécialement dans la lutte contre la pauvreté.

Nous allons dans ce budget renforcer l'appui que nous leur apportons. Ma collègue, la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, verra donc augmenter notre soutien à l'action communautaire autonome de 10 millions de dollars par année.

Nous allons de plus prolonger le programme Achat-rénovation d'immeubles communautaires, qui vise à soutenir les groupes communautaires en leur permettant de diminuer leurs coûts de fonctionnement.

Les gestes annoncés aujourd'hui pour soutenir le développement social et la lutte contre la pauvreté totalisent donc 50 millions de dollars en 2003-2004.

## *Améliorer la situation du logement*

Je crois également qu'un puissant moyen de lutte contre la pauvreté est de donner accès à des logis décents et de qualité pour les familles à faible revenu, en particulier dans le contexte de pénurie de logements.

La performance économique du Québec a entraîné, on l'a vu, la création d'un nombre record d'emplois. Elle s'est traduite par une très forte demande de logements, qui a propulsé la construction résidentielle, tout en provoquant une pénurie de logements.

Pour les locataires à faible revenu tout comme pour ceux dont les revenus sont plus près de la moyenne, la pénurie peut prendre des aspects dramatiques.

C'est pourquoi j'ai annoncé, en novembre 2001, le lancement d'un vaste programme d'investissement qui représente près de 500 millions de dollars sur cinq ans.

J'annonce que nous allons intensifier encore davantage cet effort en ajoutant 270 millions de dollars à notre engagement initial.

Ces ressources additionnelles vont d'abord permettre de construire plus de 20 000 logements à loyer modique ou abordable.

Nous allons également poser des gestes concrets pour atténuer les effets immédiats de la pénurie de logements chez 3 700 ménages.

Mais, ce n'est pas tout. Nous ferons en sorte que 13 000 autres personnes âgées ou vivant avec un handicap puissent bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins. Nous allons entre autres répondre à quatre fois plus de demandes d'adaptation de domicile et ainsi réduire la liste et les délais d'attente de la Société d'habitation du Québec.

En ce qui a trait à la rénovation, nous allons prolonger jusqu'en 2005-2006 les programmes Rénovation Québec et RénoVillage qui devaient prendre fin prochainement. Cette mesure bénéficiera à quelque 17 000 ménages.

Au total, l'ensemble de ces mesures profiteront à quelque 54 000 ménages supplémentaires à l'échelle du Québec, principalement dans les municipalités où il y a pénurie de logements.

## e) Améliorer la qualité de l'environnement

La qualité de l'environnement compte pour beaucoup dans le cadre de vie plus humain auquel aspirent nos concitoyennes et nos concitoyens.

Dans ce budget, nous accroîtrons les fonds destinés à l'environnement, en privilégiant deux domaines d'intervention :

— le contrôle des émissions de gaz à effet de serre;

— et la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.

## *Le contrôle des émissions de gaz à effet de serre*

La question des changements climatiques représente un des enjeux les plus fondamentaux de notre siècle.

Le Québec entend donc poursuivre ses efforts pour mieux contrôler les gaz à effet de serre, comme nous y invite le protocole de Kyoto.

Un des volets de notre plan de contrôle des gaz à effet de serre consiste à favoriser une utilisation accrue du transport en commun. C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui que les salariés pourront à l'avenir déduire de leur revenu imposable le coût de leurs laissez-passer de transport en commun. Nous croyons ainsi qu'un plus grand nombre d'entre eux se tourneront vers ce type de transport pour leurs déplacements.

Nous allons aussi encourager la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les sites d'enfouissement des déchets. Le méthane qu'ils émettent compte parmi les gaz les plus dommageables.

En récupérant ce gaz et en l'acheminant vers des industries situées à proximité, nous aiderons à la fois le secteur industriel et le secteur de l'élimination des déchets.

Il s'agit d'une mesure concrète en faveur du développement durable. C'est pourquoi nous allons appuyer les entreprises intéressées et y investir 10 millions de dollars.

## *Mise en œuvre de la politique nationale de l'eau*

Nos concitoyennes et nos concitoyens considèrent l'eau du Québec non seulement comme une richesse, mais aussi comme une source de vie et de développement durable. Avec la politique nationale de l'eau dévoilée l'automne dernier, nous allons contribuer de manière significative à la protection de cette richesse patrimoniale.

Dès cette année, nous allons venir en aide à celles et à ceux qui ont déjà commencé à se concerter pour planifier une utilisation optimale de l'eau dans les bassins versants qu'ils se sont donné le mandat de protéger.

Je me dois aussi de rappeler que notre politique de l'eau, pilotée par mon collègue, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, comporte un important volet d'appui aux municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures d'alimentation et d'assainissement. Nous souhaitons y investir 3 milliards de dollars au cours des prochaines années, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Le dernier budget fédéral étant resté pratiquement muet sur cette question, nous devrons à nouveau faire valoir nos besoins à cet égard, en concertation avec le milieu municipal.

Nous comptons en priorité dans ce domaine compléter l'assainissement de la rivière Saint-Charles à Québec. En fait, même sans l'appui du gouvernement fédéral, ce projet sera réalisé lorsque nous célébrerons le 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

J'annonce d'ailleurs que nous allons prochainement signer un contrat de ville avec notre capitale nationale. Cet outil novateur nous a déjà permis de définir un partenariat moderne avec notre métropole Montréal, et nous avons engagé des discussions avec la Ville de Longueuil.

## f) Appuyer la vitalité de notre culture

Ce budget vient confirmer aussi l'engagement de notre gouvernement en faveur de la culture.

On dit souvent que la culture, c'est l'âme d'un peuple. Je pense aussi que, dans le contexte de la mondialisation, les cultures nationales ont un rôle déterminant non seulement à l'intérieur de chaque État, mais aussi dans le dialogue entre les nations.

Avec ce budget, le gouvernement lance maintenant une offensive sans précédent en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. J'annonce donc aujourd'hui que notre politique intitulée *Pour mieux porter le Québec à l'écran* pourra compter sur des crédits de 20 millions de dollars par année.

Nous voulons aussi dans ce budget venir en aide à l'ensemble de nos créateurs. Comme nous nous y étions engagés, nous allons accroître notre soutien au Conseil des arts et des lettres du Québec. Aux 7 millions de dollars supplémentaires déjà accordés, nous ajoutons 5 millions de dollars. De plus, j'annonce un élargissement de la déduction fiscale pour droits d'auteurs.

Par ailleurs, le gouvernement confirme son engagement à l'égard des événements majeurs et des festivals populaires partout sur le territoire du Québec. Du Festival en chanson de Petite-Vallée en Gaspésie aux FrancoFolies de Montréal, du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue au Carnaval de Québec, c'est l'image d'un Québec humain, chaleureux, festoyant que l'on offre aux gens de toutes les régions comme aux touristes qui viennent de partout en grand nombre.

J'annonce donc aujourd'hui un budget annuel de 12 millions de dollars pour les soutenir. La Société des événements majeurs internationaux, responsable de leur verser la plus grande partie de ces fonds, sera désormais sous l'autorité du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport.

Montréal, notre métropole économique, qui a permis à tout le Québec de connaître un essor remarquable notamment en matière de création d'emplois, est également une ville exceptionnelle par sa vitalité culturelle.

J'annonce aujourd'hui des investissements importants pour la Place des Arts de Montréal. Cela s'ajoute entre autres à la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec et à l'important projet concernant l'Orchestre symphonique de Montréal. Le Grand-Théâtre, situé dans notre capitale nationale, bénéficiera également d'investissements majeurs.

Le gouvernement engage donc de nouvelles ressources importantes afin de soutenir la culture et ses artisans. Comme la ministre d'État à la Culture et aux Communications le souligne avec force, nous ne faisons pas qu'appuyer l'une des manifestations de notre identité en tant que peuple. Nous soutenons également un secteur créateur d'emplois, qui positionne avantageusement le Québec dans le monde.

# Conclusion

Le Budget 2003-2004 illustre bien les priorités du gouvernement, dans sa gestion des fonds publics.

— Ce budget est d'abord le reflet d'une administration responsable. Notre gouvernement a assaini les finances publiques, et il préserve cet acquis avec constance et persévérance.

— Je suis fière d'avoir ainsi présenté un budget équilibré, un budget qui n'hypothèque pas l'avenir des générations futures.

— Ce budget est porteur d'un message de confiance et d'avenir sur le dynamisme de notre économie, et sur la capacité des régions à participer pleinement à la prospérité de l'ensemble du Québec.

— Ce budget jette les bases d'une société plus humaine, plus juste et plus équitable. Il engage des initiatives stimulantes, qui sont porteuses d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Ce budget est possible parce que toute une population a été convaincue qu'il fallait mettre fin au laisser-aller et elle y est parvenue en grande partie grâce à un homme qui fut un ministre des Finances décidé, visionnaire et humaniste, que nous avons l'honneur d'avoir comme premier ministre.

En fait, ce budget illustre les forces de ce pays, sa capacité d'innover et d'entreprendre, ses performances dans un monde extraordinairement compétitif et en constante mutation. Le Québec, comme nous le savons tous, s'est profondément transformé et notre gouvernement a accompagné et soutenu ces changements.

Imaginez seulement ce que nous pourrions faire, si nous disposions de tous les moyens et de tous les outils qui nous reviennent, et dont la moitié est entre les mains d'un autre gouvernement. Cela s'appelle la souveraineté, et elle constitue, j'en suis convaincue, la véritable clef de nos développements futurs.

Nous devrions tous avoir le goût d'accompagner dans cette démarche celui qui s'est permis de citer Gaston Miron dans un discours du budget en disant : « Je n'ai jamais voyagé vers autre pays que toi mon pays ».

Merci, Madame la Présidente.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
## REVENUS BUDGÉTAIRES
## PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

| | |
|---|---|
| **Revenus autonomes** | |
| Impôts sur les revenus et les biens | |
| Impôt sur le revenu des particuliers | 17 186 |
| Cotisations au Fonds des services de santé | 4 706 |
| Impôts des sociétés[1] | 3 887 |
| | 25 779 |
| Taxes à la consommation | |
| Ventes | 9 064 |
| Carburants | 1 616 |
| Tabac | 934 |
| | 11 614 |
| Droits et permis | |
| Véhicules automobiles | 689 |
| Boissons alcooliques | 158 |
| Ressources naturelles[2] | 128 |
| Autres | 183 |
| | 1 158 |
| Revenus divers | |
| Ventes de biens et services | 471 |
| Intérêts | 402 |
| Amendes, confiscations et recouvrements | 384 |
| | 1 257 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | |
| Société des alcools du Québec | 550 |
| Loto-Québec | 1 389 |
| Hydro-Québec | 1 530 |
| Autres | 641 |
| | 4 110 |
| Organismes consolidés | 2 166 |
| **Total des revenus autonomes** | **46 084** |
| **Transferts fédéraux** | |
| Programmes | |
| Péréquation | 5 200 |
| Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux | 4 273 |
| FPE et autres transferts liés aux accords fiscaux | 15 |
| Autres programmes | 683 |
| Organismes consolidés | 395 |
| **Total des transferts fédéraux** | **10 566** |
| **Total des revenus budgétaires** | **56 650** |

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité.

(2) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
## DÉPENSES BUDGÉTAIRES
### PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

| | |
|---|---|
| **Dépenses d'opérations** | |
| Dépenses de programmes | – 46 593 |
| Organismes consolidés | – 1 567 |
| **Total des dépenses d'opérations** | **– 48 160** |
| **Service de la dette** | |
| Fonds consolidé du revenu | – 6 968 |
| Organismes consolidés | – 713 |
| **Total du service de la dette** | **– 7 681** |
| **Total des dépenses budgétaires** | **– 55 841** |

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
## OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
## PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

| | |
|---|---|
| **Placements, prêts et avances** | |
| Fonds consolidé du revenu | – 2 066 |
| Organismes consolidés | – 385 |
| **Total des placements, prêts et avances** | **– 2 451** |
| **Immobilisations** | |
| Fonds consolidé du revenu | |
| Investissements nets | – 336 |
| Amortissement | 221 |
| | **– 115** |
| Organismes consolidés | – 1 367 |
| **Total des immobilisations** | **– 1 482** |
| **Régimes de retraite** | |
| Contributions et cotisations | 5 243 |
| Prestations et autres paiements | – 3 132 |
| **Total des régimes de retraite** | **2 111** |
| **Autres comptes** | |
| Fonds consolidé du revenu | 851 |
| Organismes consolidés | – 103 |
| **Total des autres comptes** | **748** |
| **Total des opérations non budgétaires** | **– 1 074** |

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
## OPÉRATIONS DE FINANCEMENT
## PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

| | | |
|---|---|---|
| **Variation de l'encaisse** | | |
| Fonds consolidé du revenu | | 4 053 |
| Organismes consolidés | | 60 |
| **Total de la variation de l'encaisse** | | **4 113** |
| **Variation de la dette directe** | | |
| Fonds consolidé du revenu | | |
| Nouveaux emprunts | 1 662 | |
| Remboursements d'emprunts | – 3 850 | |
| | | **– 2 188** |
| Organismes consolidés | | |
| Nouveaux emprunts | 2 810 | |
| Remboursements d'emprunts | – 1 296 | |
| | | **1 514** |
| **Total de la variation de la dette directe** | | **– 674** |
| **Fonds d'amortissement des régimes de retraite** | | **– 2 388** |
| **Total du financement des opérations** | | **1 074** |

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

Finances, Économie
et Recherche
Québec

IMPRIMÉ AU QUÉBEC, CANADA